



FONDS
POUR L'ENVIRONNEMENT
MONDIAL

Investir dans la recherche écologique de pointe



Laboratoire national d'énergie renouvelable

Partenariat public-privé

Aux partenaires éventuels :

La dégradation de l'environnement progresse à un rythme sans précédent. Sous l'effet de l'action humaine, la structure des écosystèmes de la planète a connu dans la seconde moitié du vingtième siècle une transformation plus rapide qu'à toute autre époque de l'histoire, et nous sommes aujourd'hui confrontés, partout dans le monde, à de gigantesques défis écologiques.

Je suis fermement convaincue qu'en unissant leurs efforts, les secteurs public et privé peuvent jouer un rôle irremplaçable et trouver les solutions environnementales si nécessaires à ces défis. Le FEM s'est fondé sur cette théorie pour établir un partenariat public-privé, le PPP, qui incite le secteur privé à investir de manière à produire des effets positifs sur l'environnement mondial, et qui fait appel pour cela aux innovations technologiques environnementales et aux instruments financiers les plus pointus pour les pays en développement.

Ce partenariat sera bénéfique à tous. De nouveaux débouchés s'ouvriront au secteur privé dès lors qu'il maîtrisera les risques liés à la phase initiale d'investissement, améliorera la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, et réduira les perturbations commerciales dérivant des risques écologiques. Le secteur public verra les retombées de ses politiques s'accroître sous l'effet démultiplicateur des ressources du secteur privé et des méthodes entrepreneuriales.

Le FEM apporte au PPP un capital de départ de 50 millions de dollars. Il a déjà mobilisé des partenaires et un cofinancement initial de 53 millions de dollars, son objectif étant de recueillir 200 millions de dollars.

Nous vous invitons à vous joindre à notre action d'avant-garde en matière d'investissement environnemental et à participer à la mise au point de solutions aux problèmes écologiques mondiaux au profit de tous.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer mes chaleureuses salutations.

Monique Barbut
Directrice générale et présidente du FEM

Qu'est-ce que le PPP ?

Le PPP est un partenariat stratégique entre le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en sa qualité de principal bailleur de fonds des projets environnementaux dans le monde en développement, et les organismes d'aide, la société civile et le secteur privé. Il a pour objectif de stimuler la recherche de solutions technologiques et financières innovantes aux problèmes écologiques les plus urgents auxquels les pays en développement sont confrontés aujourd'hui.

Les investissements dans le PPP, auxquels s'ajoute la mise de fonds initiale du FEM, financeront les programmes conçus en fonction des créneaux identifiés par le secteur privé. Les programmes de cette initiative pilote seront exécutés par les organismes des Nations Unies et les banques multilatérales de développement, qui feront appel à des instruments novateurs pour produire des solutions inédites aux problèmes épineux concernant le changement climatique, la biodiversité, les produits chimiques, les eaux internationales et la dégradation des sols.

Pourquoi un partenariat public-privé ?

Le secteur privé est parfois désireux de financer des projets environnementaux dans les pays en développement. Or, les conditions commerciales inconnues et incertaines qui y règnent présentent des risques et des obstacles substantiels. Le PPP peut apporter aux entreprises un appui qui leur permettra de maîtriser les risques associés au développement, et de vérifier que les technologies et les ressources vont aux secteurs qui en ont le plus besoin et qu'elles sont des moteurs essentiels du changement.

Cette démarche innovante a pour objectifs :

- de générer et de mobiliser des ressources financières ;
- d'élaborer des programmes fondés sur l'innovation et l'entrepreneuriat ;
- d'inciter le secteur privé à aborder de nouveaux domaines et à adopter de nouvelles méthodes.

Quel sera son mode de fonctionnement ?

Les ressources du PPP seront administrées par un Conseil composé de représentants des entreprises participantes, de certains membres du Conseil du FEM et de représentants d'ONG et de fondations. Le Conseil du PPP approuvera les programmes thématiques et les idées de projets soumis par les comités directeurs qui seront établis pour élaborer et guider chaque programme thématique. Ces comités seront constitués de représentants des agents d'exécution et du secteur privé, ainsi que d'autres experts qui orienteront les investissements sur les projets des pays en développement.

Le FEM a alloué 50 millions de dollars au Fonds fiduciaire PPP. Celui-ci a déjà mobilisé des partenaires et un co-financement initial de 53 millions de dollars de la part d'entreprises privées, d'organismes et de fondations. Le secteur privé a également la possibilité d'apporter des contributions au niveau des programmes. Les financements peuvent servir les intérêts d'entités publiques aussi bien que privées. Le FEM a l'intention de porter le Fonds à 200 millions de dollars et d'attirer d'autres partenaires parmi les organisations d'aide multilatérales et bilatérales, les entreprises, les fondations et les organisations non gouvernementales.

Lancement du PPP

Le 15 juin 2007, le Conseil du FEM a avalisé la création du PPP à l'unanimité de ses 178 pays membres. Le partenariat démarre avec deux instruments stratégiques innovants visant à générer des capitaux et des investissements directs dans les technologies environnementales, et appuie des programmes hors série et d'avant-garde pour lesquels des solutions exploitables encore à définir auraient d'immenses retombées écologiques au plan mondial.

Instrument n° 1 : Des capitaux pour des prix

Depuis des siècles, les prix d'encouragement stimulent l'innovation ; dans le monde d'aujourd'hui, ils ont généré avec succès des investissements dans les secteurs de l'aérospatiale et de la génomique.

Les pays en développement ont besoin de solutions technologiques innovantes à leurs problèmes écologiques ; or, celles-ci vont de pair avec des obstacles commerciaux substantiels et n'ont pas de retombées profitables. Face à de tels risques, les investisseurs hésitent à engager des capitaux. Le PPP gomme ces obstacles en proposant un système de concours qui offrira aux participants du monde entier des prix d'encouragement et des capitaux pour résoudre un problème écologique précis, stimulant ainsi l'investissement du secteur privé et l'innovation des entreprises. Ce dispositif aura pour effet d'instaurer une transparence appréciable, de renforcer la sensibilisation et d'augmenter les investissements. Il pourra également produire plusieurs technologies viables, et créer ainsi de nouveaux marchés.

Prix pour les biocombustibles

Enjeu : Mobiliser l'innovation technologique pour la production durable de biocombustibles. À l'heure actuelle, des capitaux substantiels sont investis dans des usines de production de masse qui reposent sur des intrants de cultures vivrières et ont des retombées négatives indésirables.

Solution : Recourir à l'instrument « des capitaux pour des prix » afin d'encourager les entrepreneurs à mettre au point des systèmes de production à petite échelle locaux, de deuxième génération, pour la production de carburants de transport liquides, utilisant la biomasse locale, y compris les espèces envahissantes, et à favoriser la production sur des sols dégradés. Le FEM peut apporter son concours aux études de faisabilité et de distribution et aux plans d'exécution afin de veiller à ce que la technologie soit mise à la disposition des pays en développement.

Instrument n° 2 : Mise au point de produits financiers

Les pays en développement ont aussi besoin de financements et d'assurances pour les projets environnementaux, mais la mise au point d'instruments financiers de cette nature pour leurs marchés est risquée et coûteuse. Les bailleurs de fonds commerciaux sont pour la plupart peu disposés à faire le premier pas et à prendre de tels risques. Pour atténuer ces derniers, le PPP propose un instrument qui offre des subventions permettant de couvrir une partie des coûts de développement, celles-ci étant remboursées une fois le lancement du produit réussi. L'instrument « produits financiers » permettra de mobiliser des fonds et de les orienter stratégiquement sur la recherche de solutions environnementales indispensables.

Financement de l'énergie propre

Enjeu : Atténuer les obstacles afin que les institutions financières mettent au point de nouveaux instruments de financement et d'assurance pour investir dans l'énergie renouvelable et le rendement énergétique dans les pays en développement.

Solution : Apporter des subventions aux institutions financières pour couvrir une partie du coût de développement de ces produits. Les subventions seront établies en fonction des ressources en nature des institutions et remboursées une fois le lancement du produit réussi, les fonds ainsi libérés pouvant alors financer l'élaboration d'autres produits.

Programmes

Les programmes pilotes projetés sont les suivants :

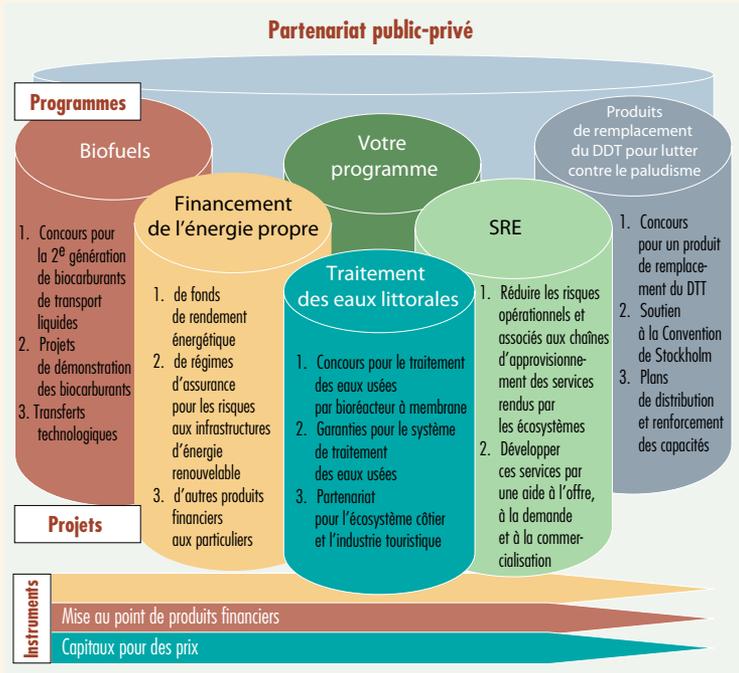
- ④ *Biocarburants* : pour offrir des incitations au développement de technologies innovantes et ouvrir les marchés des pays en développement à des systèmes de production de biocarburants de deuxième génération.
- ④ *Eaux littorales* : pour adapter les techniques coûteuses d'épuration des eaux usées industrielles et de dessalement par bioréacteur à membrane aux besoins des pays en développement côtiers.
- ④ *Financement de l'énergie propre* : pour stimuler l'investissement dans les secteurs du rendement énergétique et de l'énergie renouvelable des pays en développement.
- ④ *Paiements pour les services rendus par les écosystèmes (SRE)* : pour appuyer le développement des dispositifs de SRE, notamment la baisse des coûts de transaction.
- ④ *Mise au point de produits de remplacement du DDT pour lutter contre le paludisme* : pour combattre l'emploi recrudescent du DDT, en associant les objectifs sanitaires et écologiques.

Le Conseil, les pays, le secteur privé, les organismes du FEM, le Secrétariat du FEM, les ONG et les autres intervenants intéressés peuvent proposer des thèmes sur la base desquels des programmes seront élaborés.

Nous accueillons favorablement les propositions et les financements concernant d'autres programmes.

De nos jours, une action concertée et coopérative des responsables publics et des secteurs public et privé s'impose pour mettre au point les solutions environnementales qui nous permettront de protéger les biens et les services écologiques de notre planète. Tous les secteurs doivent unir leurs efforts – nul ne peut y travailler isolément.

Organisation structurelle du PPP



Pourquoi rallier le PPP ?

- Atténuer les risques écologiques pour votre entreprise
- Identifier des créneaux d'innovation et de développement
- Participer au Conseil du PPP avec des entreprises de premier plan et des experts mondiaux de l'environnement
- Accroître votre notoriété en tant que partenaire et bailleur de fonds pour la mise au point de solutions environnementales

Rejoignez-nous

Les partenaires au PPP :

- contribueront au PPP et seront membres du Conseil, et/ou
- apporteront leur concours aux programmes et aux projets.

L'investisseur privé est invité à soumettre au PPP des problèmes à résoudre, à apporter des fonds, et à être membre du Conseil et des comités directeurs des programmes, selon le cas.

Rejoignez-nous à l'avant-garde de l'innovation et de l'investissement dans le domaine de l'environnement.

Personne à contacter

PPP@thegef.org

1-202-473-0508

À propos du FEM

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est le principal bailleur de fonds des projets environnementaux conduits dans les pays en développement. Depuis sa création, en 1991, il a décaissé près de 7 milliards de dollars et mobilisé plus de 24 milliards de dollars. Mécanisme de financement de plusieurs conventions écologiques internationales, le FEM apporte des subventions aux projets portant sur la biodiversité, le changement climatique, les eaux internationales, la dégradation des sols, la couche d'ozone et les polluants organiques persistants conduits dans les pays en développement et dans les économies en transition et exécutés par les organismes des Nations Unies et les banques multilatérales de développement. La dernière reconstitution des ressources du FEM a eu lieu en août 2006, ses 178 pays membres s'étant engagés à apporter chaque année, entre 2007 et 2010 des subventions à hauteur de plus d'un milliard de dollars.

www.TheGEF.org



**FONDS
POUR L'ENVIRONNEMENT
MONDIAL**

POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

Global Environment Facility
1818 H Street NW
Washington DC USA 20433

